



Paris, le 3 septembre 2026,

Lettre ouverte : Votre courrier au ministre de l'intérieur, stop aux boucs émissaires.

Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Les révélations récentes concernant le courrier de douze pages que vous avez adressé au ministre de l'Intérieur à la suite du drame de l'affaire Lyhanna ont suscité une vive émotion et une profonde indignation au sein de la magistrature, comme chez les commissaires et les cadres de la Police nationale. En mettant en lumière l'existence de plus de 1 200 « procédures fantômes » et en dénonçant des faillites locales, vos services ont privilégié la recherche de responsabilités individuelles plutôt que l'analyse lucide des causes profondes de cette situation. Ils ont surtout feint de découvrir une réalité connue depuis longtemps de tous les acteurs judiciaires, enquêteurs, cadres de la police et de la gendarmerie nationales, magistrats du parquet comme du siège : nos moyens ne permettent plus d'assurer pleinement la sécurité de nos concitoyens ni de répondre efficacement à leurs attentes.

Le ministre de la Justice peut-il faire semblant de découvrir les causes structurelles de l'effondrement progressif de notre appareil judiciaire et de sécurité, puis tenter d'en faire porter la responsabilité aux seuls acteurs de la chaîne pénale ?

Cette crise n'est pas la conséquence d'une succession de défaillances individuelles : elle résulte de choix politiques accumulés depuis des décennies. La responsabilité en est donc d'abord politique.

Nous vous le disons solennellement : la quête permanente de boucs émissaires qu'il s'agisse de magistrats surchargés, de commissaires désarmés ou de services d'enquête asphyxiés doit cesser. Jeter en pâture des agents publics qui œuvrent quotidiennement au service de la Nation dans des conditions profondément dégradées constitue une posture démagogique et stérile. Les failles constatées ne sont pas le fruit de négligences fortuites, mais le résultat prévisible de décennies de déconnexion entre le volume des missions confiées et les moyens alloués à la justice comme à la police.

Les faits exposés dans votre propre correspondance l'illustrent : l'inopérabilité d'outils informatiques obsolètes ayant coûté plusieurs millions d'euros sans jamais assurer une traçabilité satisfaisante, le manque criant d'officiers de police judiciaire et la pénurie structurelle de magistrats conduisent

M. Gérald Darmanin

Ministre de la Justice, garde des Sceaux

Ministère de la Justice

13 Place Vendôme

75042 Paris Cedex 1

inévitablement à la saturation des parquets et des commissariats. La chaîne pénale ne souffre pas d'un manque de conscience professionnelle de ses acteurs, mais d'un manque de moyens humains, matériels et logistiques indispensables à l'accomplissement de leurs missions.

L'interpellation des délinquants devient elle-même inopérante lorsque toute la chaîne judiciaire, de l'enquête au jugement, est matériellement et humainement paralysée et sous-dimensionnée pour absorber des flux devenus XXL. Cette embolie est aggravée par la complexité sans cesse croissante de la procédure pénale, à laquelle les gouvernements et les ministres de la Justice et de l'Intérieur successifs ont directement contribué par l'accumulation de réformes, de formalités et d'injonctions parfois contradictoires.

Cette chaîne judiciaire en souffrance, conjuguée à la charge mentale considérable qu'elle fait peser sur les enquêteurs comme sur les magistrats, produit également des effets graves de désaffection pour la filière de l'investigation au sein de la Police nationale. Comment susciter des vocations lorsque les policiers savent qu'ils devront consacrer une part toujours plus importante de leur temps à des tâches procédurales et administratives, au détriment de l'enquête, de l'initiative et du terrain ?

Cette dégradation porte un préjudice majeur aux victimes, qui subissent des délais toujours plus longs, un défaut d'information et, trop souvent, le sentiment que leur plainte a disparu dans les méandres d'un système saturé. À leur traumatisme initial s'ajoute ainsi une forme de violence institutionnelle : celle de l'attente, de l'incompréhension et parfois de l'absence de réponse judiciaire.

Parallèlement, les enquêtes deviennent toujours plus sophistiquées, notamment lorsqu'elles concernent des mineurs ou des réseaux criminels structurés. Elles nécessitent davantage de temps, de technicité, d'expertises numériques et de recours à la police scientifique. Dans le même temps, les services sont soumis à une exigence toujours plus forte de rapidité et de résultats immédiats. Cette contradiction ne peut être résolue par de simples injonctions adressées aux enquêteurs et aux magistrats.

Au-delà de l'urgence budgétaire, l'architecture même de notre procédure pénale est devenue une machine à fabriquer de l'inefficacité. La rigidité procédurale, la multiplication des nullités de forme et l'accumulation de contraintes administratives chronophages asphyxient quotidiennement les enquêteurs et les magistrats. À l'heure de l'intelligence artificielle, notre pays ne peut plus accepter le maintien de méthodes, d'outils et de procédures appartenant au siècle dernier. Il est urgent d'engager un véritable choc d'efficacité et de simplification.

À cet égard, nos organisations vous invitent à vous saisir des propositions issues des récents travaux parlementaires du Sénat, notamment dans le cadre de la commission d'enquête sur le narcotrafic et de ses prolongements législatifs. Nous préconisons en particulier :

— La simplification stricte du régime des nullités, en rétablissant clairement le principe selon lequel il ne peut y avoir de nullité sans texte. Il appartient souverainement au législateur, et non à une interprétation jurisprudentielle extensive, de déterminer explicitement quelles règles de procédure doivent être sanctionnées par la nullité, afin de mettre un terme à l'insécurité juridique qui fragilise inutilement les enquêtes.

M. Gérard Darmanin

Ministre de la Justice, garde des Sceaux

Ministère de la Justice

13 Place Vendôme

75042 Paris Cedex 1

— La simplification des actes d'enquête et de la garde à vue, en allégeant les formalités de notification et de rédaction au profit du travail de terrain et de l'investigation matérielle, tout en garantissant pleinement le respect des droits fondamentaux.

— L'extension des techniques spéciales d'enquête et la modernisation des interceptions de données informatiques, devenues indispensables face au niveau de sophistication des réseaux criminels.

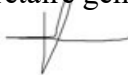
— La refonte intégrale de la chaîne applicative et informatique afin de garantir un interfaçage réel, automatisé et fluide entre les outils d'enquête de la police et les logiciels de gestion des parquets, évitant ainsi les pertes de données, les ruptures de traçabilité et les saisies redondantes.

Monsieur le Garde des Sceaux, la justice et la police n'ont plus besoin de réquisitoires politiques, de mises en cause individuelles ou d'injonctions contradictoires, mais d'actes forts. Restaurer la confiance des citoyens impose de redonner à ceux qui les servent la capacité matérielle, humaine et juridique d'accomplir leurs missions avec efficacité et sérénité. Cela suppose également que le pouvoir politique assume enfin sa responsabilité dans la crise actuelle et engage les réformes structurelles trop longtemps différées.

Restant à votre entière disposition pour être entendus sur ces axes prioritaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'expression de notre haute considération.

Frédéric Lauze

Secrétaire général du SCPN



Ludovic Friat,
Président de l'USM



M. Gérard Darmanin

Ministre de la Justice, garde des Sceaux

Ministère de la Justice

13 Place Vendôme

75042 Paris Cedex 1